-H-

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 894-8004 0518

BUDGET 2003-2004

Discours sur le budget

Prononcé à l'Assemblée nationale
par madame Pauline Marois,
vice-première ministre
et ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche,
le 11 mars 2003.

Finances, Économie et Recherche
Québec

Le gouvernement ne profite pas de la hausse du prix des carburants

Même si les revenus de la taxe de vente du Québec (TVQ) augmentent avec la hausse du prix du pétrole, les pertes à la taxe sur les carburants et les pressions exercées sur certaines dépenses du gouvernement viennent annuler ces gains.

À titre d'exemple, une hausse de 5,00 $ US du prix du baril de pétrole augmente initialement les revenus de la TVQ de 45 millions de dollars annuellement.

Cependant, la hausse des prix des carburants entraîne une baisse de la consommation, et donc, une diminution de 35 millions de dollars des revenus de la taxe sur les carburants et de la TVQ. Au total, les revenus du gouvernement du Québec augmentent de 10 millions de dollars.

Par ailleurs, la hausse des prix du carburant et du mazout entraîne des coûts supplémentaires pour l'opération de la flotte de véhicules du gouvernement et le chauffage de ses immeubles. Cet impact sur les dépenses gouvernementales est estimé à 40 millions de dollars annuellement.

Globalement, le gouvernement subit donc une perte de 30 millions de dollars sur une base annuelle.

IMPACT D'UNE HAUSSE DE 5,00 $ US DU PRIX DU BARIL DE PÉTROLE[1]
(en millions de dollars)

Revenus	
Impact direct à la taxe de vente	45
Impact de la réduction des volumes :	
- Taxe spécifique	– 26
- Taxe de vente	– 9
Sous-total	**10**
Dépenses	**– 40**
Total	**– 30**

(1) À titre illustratif, une hausse de 5,00 $ US du prix du baril de pétrole génère une hausse des prix à la rampe de chargement de près de 5 ¢ le litre.

— en ce qui concerne les revenus des entreprises du gouvernement, la hausse de près de 40 % en 2002-2003 s'explique notamment par l'impact de 680 millions de dollars à la suite de l'élimination du placement du gouvernement dans la CSST. En effet, le gouvernement a donné suite à la demande de cet organisme de disposer de plus d'autonomie. Par conséquent, les résultats seront exclus du périmètre comptable. Elle provient également de la hausse de 444 millions de dollars du bénéfice d'Hydro-Québec, principalement, en raison de l'augmentation des ventes d'électricité et de taux d'intérêt favorables. Pour 2003-2004, les revenus provenant des entreprises du gouvernement devraient augmenter de 7,7 % et enregistrer une croissance de 1,7 % en 2004-2005. La croissance anticipée pour 2003-2004 s'explique par l'amélioration de la situation financière de l'ensemble des sociétés d'État.